

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

Séance ouverte à 18H30.

<u>Présents</u>: M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESEVOETS Patricia, Mme LETY Sandrine, M. MALBEC Christian, Mme

NOLLET Catherine, Mme PETIT DE LA RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno

Secrétaire de séance : M. Philippe BOUYGES

QUESTION N°1: DECISTION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ALP

Décision de procéder aux transferts de crédits suivants à l'unanimité :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Opération (N° – libellé) | Imputation (compte – article) | Inscription initiale au BP (voté) | Proposition d'inscription | Ecart |
|--|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|-----------|
| 10003 – Travaux bâtiments | 21 – 2188 | 0€ | 8 000 € | +8000€ |
| 10003 – Travaux bâtiments | 21 – 2135 | 4 000€ | 1000€ | - 3 000 € |
| 10004 – Locaux de Rémourase | 21 – 2135 | 25 000 € | 21 000 € | - 4 000 € |
| 10007 – Réaménagement gîte rural | 21 – 2135 | 5 000 € | 4 000 € | - 1000 € |

QUESTION N°2: DECISTION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNE

Décision de procéder aux transferts de crédits suivants à l'unanimité :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| Opération (N° – libellé) | Imputation (compte – article) | Inscription initiale au BP (voté) | Proposition d'inscription | Ecart |
|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|--------|
| 129 – Acquisition de matériel | 21 – 2188 | 0€ | 8 000 € | +8000€ |
| 188 – Travaux DECI | 21- 21531 | 92 000€ | 84 000 € | -8000€ |

QUESTION N°3: ATTRIBUTION PARTICIPATION FINANCIERE AU DISPOSITIF DU FONDS D'AIDES AUX JEUNES (FAJ)

Décision à l'unanimité d'accorder la participation de la Commune de Murs au FAJ au titre de l'année 2020, d'un montant de 200 €.

QUESTION N°4: DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Décision à l'unanimité de mettre en place la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur le territoire communal ; d'approuver le lancement d'un schéma communal DECI ; de démarrer ce projet dès à

présent, en lien avec les services de l'Etat et les acteurs concernés, et de fixer à 2 ans l'échéance d'élaboration de ce schéma communal qui sera mis au vote du Conseil municipal.

QUESTION N°5 : PROPOSITION DES MEMBRES POUR LES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES Décision à l'unanimité de proposer les membres suivants aux commissions thématiques communautaires :

| 7 commissions | Nom et prénom des élus proposés |
|--|---------------------------------|
| Communication | Mme Catherine NOLLET |
| Culture - Enseignement artistique | Mme Sandrine LETY |
| Développement économique et attractivité du territoire | Mme Patricia HAESEVOETS |
| Patrimoine - Travaux - Accessibilité handicapés | M. Bruno VAYSON-DE-PRADENNE |
| Environnement et transition énergétique (GEMAPI, Développement durable, Déchets) | M. Christian MALBEC |
| Accessibilité des services au public (Petite Enfance - Jeunesse, EFS) | Mme Laure COELHO-COSTA |
| Aménagement du territoire (SCOT, PLH, Urbanisme, Gens du voyage) | M. André BRIEULLE |

QUESTION N°6: PROPOSITION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNAUTAIRE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Décision à l'unanimité de proposer les membres suivants à la commission intercommunautaire des impôts directs (CIID) :

| Titulaire | Suppléant |
|---------------------|---------------------|
| M. Christian MALBEC | M. Philippe BOUYGES |

QUESTION N°7: PROPOSITION DES MEMBRES POUR LA CLECT

Décision à l'unanimité de désigner les membres suivants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :

| Titulaire | Suppléant |
|---------------------|-------------------------|
| M. Christian MALBEC | Mme Patricia HAESEVOETS |

QUESTION N°8 : PROPOSITION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU BASSIN VERSANT DU CALAVON-COULON

Décision à l'unanimité de proposer le représentant suivant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) : M. André BRIEULLE.

QUESTION N°9: DENOMINATION VOIRIE

Décision à l'unanimité de nommer la voie commençant à Saint-Saturnin-les-Apt, RD60, et se terminant à Murs sur la parcelle AX36, de la façon suivante : « Chemin de la Tuilière ».

QUESTION N°10: CONVENTION LIEE AUX PRESTATIONS DE FOURRIERE ANIMALE

Décision à l'unanimité d'approuver le contrat avec le Groupe SACPA dont le tarif est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants, soit un coût annuel de 361,25 € HT. Ce tarif comprend :

- La capture 24h/24 des animaux captifs ou errants ;
- L'enlèvement des animaux morts sur la voie publique ;
- Garde sociale : les animaux (chiens et chats) des personnes hospitalisées, incarcérées, expulsées ou décédées pourront être placés, à la demande du Maire, à la fourrière pour une durée max. de 8 jours ouvrables ;

- L'exploitation de la fourrière animale ;
- Les frais de garde durant les délais légaux ;
- La cession des animaux à une association de protection animale signataire de la charte éthique ;
- La prise en charge des frais conservatoires des animaux blessés sur la voie publique à hauteur de 100 € HT;
- La prise en charge des animaux de compagnie en cas de crise mettant en jeu la sécurité des personnes nécessitant une évacuation de la population dans le cadre du Plan communal de sauvegarde (PCS), dans la limite des capacités d'accueil des structures concernées.

<u>QUESTION N°11 : PROPOSITION DE MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LOCATION DU PARC DE LA GARENNE</u> <u>Décision à l'unanimité</u> de mettre à jour le règlement intérieur actuel portant location du Parc de la Garenne de la façon suivante :

| LOCATAIRE | TARIF JOURNALIER pour une utilisation exclusive ou semi-exclusive du Parc de la Garenne |
|--|---|
| Contribuables de Murs | 250 € |
| Extérieurs | 350 € |
| Manifestations d'enfants de Murs : anniversaires, goûters | GRATUIT |
| Associations dont le siège est situé à Murs | GRATUIT |
| CAUTION (quelle que soit la durée de location) | 200 € |
| En cas de manque ou de détérioration, les sommes suivantes seront intégralement remboursées en étant déduites de la caution : - Table - Chaise - Banc | 50 € l'unité 15 € l'unité 25 € l'unité |

QUESTION N°12: PROPOSITION DE MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE « LES HAUTS DE REMOURASE »

Décision à l'unanimité de mettre à jour le règlement intérieur actuel portant location de la salle polyvalente « Les Hauts de Rémourase » de la façon suivante :

| LOCATAIRE | TARIF |
|---|-------------------------|
| Contribuables de Murs | 100 € par jour |
| Personnes non contribuables de Murs | 210 € par jour |
| Association dont le siège est situé à Murs et organismes auxquels la commune adhère | GRATUIT |
| Association dont le siège n'est pas à Murs | 150 € par jour |
| Stage d'une semaine | 360 € (forfait semaine) |
| Frais de participation pour les associations et autres organismes utilisant la salle à l'année pour des activités lucratives/payantes | 50 € (forfait annuel) |
| Caution quelle que soit la durée de location | 500,00 € |

QUESTION N°13: ADHESION ASSOCIATION ANEM

Décision à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la commune de Murs à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) dont le tarif est le suivant :

| Cotisation forfaitaire de base | 18,58 € |
|--|------------------------|
| Cotisation proportionnelle au nombre d'habitants | 0,1511 x 424 = 64,06 € |
| (424) | |
| Cotisation proportionnelle au nombre de résidence secondaire (222) | 0,2901 x 222 = 64,40 € |
| SOUS-TOTAL cotisations | 147,04 € |
| Abonnement à la revue Pour la Montagne | 39,81 € |
| TOTAL | 186,85 € |

QUESTION N°14: ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION ENTENTE DE PONGISTES APTESIENS

Décision du conseil municipal de ne pas attribuer de subvention à cette association.

Levée de séance à 20H35

